

# Code de conduite du Groupe Westfalen

**Westfalen**

valeur respect  
responsabilité  
agir ensemble...

## Table des matières

- 04 **Avant-propos du conseil d'administration**
- 05 **1. C'est important pour nous – nos valeurs d'entreprise**
- 06 **2. Notre comportement – notre responsabilité**
- 06 **2.1 Nous sommes intègres.**
  - Concurrence loyale
  - Lutte contre la corruption et acceptation de cadeaux
  - Prévention du blanchiment d'argent
  - Prévention des conflits d'intérêt
- 07 **2.2 Nous sommes équitables et apprécions nos collaborateurs.**
  - Droits humains
  - Égalité de traitement et non-discrimination
  - Ouverture, diversité, égalité des chances
  - Santé et sécurité au travail
- 08 **2.3 Nous protégeons nos informations et nos actifs.**
  - Protection de la propriété de l'entreprise
  - Protection des données et sécurité de l'information
- 08 **2.4 Nous sommes responsables de l'environnement et de la société.**
  - Respect de notre environnement
  - Engagement social
- 09 **2.5 Notre nom est synonyme de qualité et de sécurité des produits.**
- 09 **2.6 Nous communiquons de manière ouverte et constructive avec nos différentes parties prenantes.**
  - Coopération avec les représentants du personnel
  - Relations avec les autorités locales et les partenaires locaux
  - Représentation et communication publique
- 10 **3. Nos actions – nos décisions**
- 11 **4. Assistance en cas de doute et traitement des infractions**

# Avant-propos du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,  
Chères collègues, chers collègues,

Le présent code de conduite décrit les principes, les convictions et les comportements sur lesquels nous nous alignons aujourd'hui et qui continueront à s'imposer à nous à l'avenir. Ainsi, il représente à la fois nos propres exigences envers nous-mêmes et la promesse que nous faisons à nos clients et au public de toujours agir de manière responsable et intègre. Parce qu'ensemble nous portons la responsabilité de la réputation de notre entreprise. Notre bonne réputation et la confiance en notre entreprise, des atouts que nous avons bâtis au fil des décennies, constituent une base importante sur laquelle nous continuerons à nous appuyer à l'avenir.

Le code de conduite est une ligne directrice pour notre comportement quotidien. Il définit un cadre d'orientation et s'applique à toutes et tous de la même manière, qu'il s'agisse du conseil d'administration, de l'encadrement ou des collaboratrices et des collaborateurs de l'entreprise. Le groupe Westfalen attend également de ses partenaires commerciaux, tels que ses fournisseurs et ses distributeurs, qu'ils adoptent le comportement décrit dans ce code.

Vivons ensemble les valeurs que nous avons définies et continuons ainsi à contribuer à une culture d'entreprise responsable.

## Le conseil d'administration



Dr. Thomas Perkmann,  
Directeur général  
Westfalen AG



Dr. Meike Schäffler,  
Membre du conseil  
Westfalen AG



Jesko von Stechow,  
Membre du conseil  
Westfalen AG

# 1. C'est important pour nous – nos valeurs d'entreprise

## 1. C'est important pour nous – nos valeurs d'entreprise

Nos valeurs d'entreprise décrivent les caractéristiques que nous considérons souhaitables et qui nous orientent dans notre action quotidienne :



### Responsabilité :

« Nous assumons nos responsabilités, nous ne demandons pas qui peut le faire – nous le faisons. »



### Cohésion :

« Ensemble nous sommes imbattables, car chez nous, c'est le Nous qui fait la différence. »



### Amour du client :

« Nous aimons nos clients, nous les écoutons et nous les aidons rapidement et sans complexité. »



### Curiosité :

« Nous sommes curieux, nous nous améliorons continuellement, nous pensons à l'avenir et nous élaborons sans relâche de nouvelles solutions. »



### Joie :

« Nous abordons les choses avec joie, nous sommes enthousiastes et nous mettons tout notre cœur à l'ouvrage. »



## 2. Notre comportement – notre responsabilité



### 2.1 Nous sommes intègres.

#### Concurrence loyale

Nous prônons l'ouverture des marchés et la concurrence loyale et nous interdisons toute forme de pratiques anticoncurrentielles. Nous nous conformons aux lois et règlements et nous respectons en toutes circonstances les exigences, interdictions et obligations légales en vigueur, notamment en matière de sanctions commerciales et autres, de droits de douane, de contrôle des importations et des exportations et de financement du terrorisme.

#### Lutte contre la corruption et acceptation de cadeaux

Nous rejetons tout comportement corrompu et véral. Les invitations faites par des partenaires commerciaux ou des clients ne peuvent être acceptées que si le motif et la portée de l'invitation sont appropriés. Si un collaborateur se voit promettre ou proposer un avantage supérieur à ce que l'on peut considérer habituel, il doit immédiatement en informer son supérieur hiérarchique ou le service juridique et compliance.

#### Prévention du blanchiment d'argent

Nous ne tolérons aucune activité liée au blanchiment d'argent. En cas de doute, tous les collaborateurs sont invités à signaler à notre service juridique et compliance toute transaction financière inhabituelle susceptible de donner lieu à des soupçons de blanchiment d'argent.

#### Prévention des conflits d'intérêt

Les décisions doivent en toutes circonstances être prises dans le meilleur intérêt de l'entreprise. Il convient d'éviter les conflits d'intérêt, qu'ils soient d'origine privée ou autre. Ceci s'applique également au choix des fournisseurs, prestataires de services et autres mandataires.

### 2.2 Nous sommes équitables et apprécions nos collaborateurs.

#### Droits humains

Nous respectons et soutenons les droits humains internationalement reconnus, en particulier les principes de la Charte internationale des droits de l'homme, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que les normes sociales et les normes du travail édictées par l'Organisation internationale du travail (OIT).

Nous rejetons catégoriquement toute forme de travail forcé et de travail des enfants. Nous reconnaissons le droit de tous les collaborateurs de constituer des syndicats et des organisations représentatives du personnel et de recevoir une rémunération appropriée. Les salaires et les autres avantages correspondent au minimum aux normes légales nationales et locales en vigueur.

#### Égalité de traitement et non-discrimination

Chaque collaborateur a droit à un traitement équitable et respectueux. Nous traitons nos collaborateurs sur un pied d'égalité, dans un environnement exempt de discrimination et de racisme. Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement ou de discrimination fondés sur le genre, l'origine ethnique, l'âge, le handicap, la nationalité, la religion ou l'identité sexuelle.

#### Ouverture, diversité, égalité des chances

La diversité de la main-d'œuvre et l'égalité des chances sont pour nous une évidence. Elles sont une contribution importante à la réussite de notre groupe car l'ouverture et la diversité

créent une culture de créativité et d'échange à l'échelle de l'entreprise.

#### Promotion des collaborateurs

Nos collaborateurs sont la base du succès de notre entreprise. Exiger et encourager vos connaissances et vos compétences sont l'une de nos préoccupations fondamentales. Nous encourageons et exigeons le développement professionnel et transversal (continu) de nos collaborateurs et créons un environnement de travail dans lequel la formation continue et l'apprentissage tout au long de la vie ainsi qu'un travail efficace et collaboratif sont possibles.

#### Santé et sécurité au travail

Nos collaborateurs sont notre plus grand atout. Votre santé et votre sécurité sont particulièrement importantes pour nous. C'est pourquoi nous mettons à disposition de nos collaborateurs un environnement de travail sûr et sain. Grâce à l'amélioration continue de nos processus et par des mesures de promotion de la santé et de prévention, nous réduisons les risques et favorisons la santé et la sécurité de nos collaborateurs. Dans le même temps, nous attendons de nos collaborateurs qu'ils respectent nos règles en matière de santé et de sécurité au travail. Ceci vaut également pour les collaborateurs des sous-traitants agissant pour le compte du groupe Westfalen.



### 2.3 Nous protégeons nos informations et nos actifs.

#### Protection de la propriété de l'entreprise

Nous utilisons la propriété et les ressources de l'entreprise de manière responsable et nous les protégeons contre les dommages, la perte, le vol ou une utilisation abusive. Nous utilisons la propriété corporelle et incorporelle de l'entreprise exclusivement à des fins commerciales et non personnelles, sauf autorisation expresse.

#### Protection des données et sécurité de l'information

La protection des données à caractère personnel, en particulier celles des collaborateurs, des clients et des fournisseurs, revêt une importance particulière pour nous. Nous protégeons et traitons de manière confidentielle toutes les informations de l'entreprise ainsi que les informations provenant de nos partenaires commerciaux et les concernant. Nous ne divulguons pas les secrets industriels ou commerciaux à des tiers et nous ne les rendons pas publics. Aucune donnée à caractère personnel ne sera recueillie ou traitée sans l'autorisation légale ou le consentement de la personne concernée.

### 2.4 Nous sommes responsables de l'environnement et de la société.

#### Respect de notre environnement

La protection de l'environnement et du climat ainsi que l'utilisation efficace des ressources sont pour nous des pierres angulaires de notre activité. C'est pourquoi nous tenons compte des effets sur l'environnement, tant lors du développement de nouveaux produits que dans l'exploitation de nos installations de production, et nous nous efforçons de les limiter au strict minimum. Chaque collaborateur, par son comportement individuel, contribue à préserver les ressources naturelles et à les utiliser de la manière la plus efficace possible.

#### Engagement social

Nous nous engageons de différentes manières en tant qu'entreprise au sein de la société. Nous ne faisons des dons et nous ne prenons d'autres formes d'engagement que dans l'intérêt de notre entreprise.

### 2.5 Notre nom est synonyme de qualité et de sécurité des produits.

Grâce à notre management de la qualité, nous garantissons que nos produits répondent aux attentes de nos clients. Nous considérons le cadre légal comme un standard minimum. Dans de nombreux domaines, nous allons bien au-delà. L'amélioration continue de nos processus et de nos systèmes fait partie intégrante de notre travail quotidien. Nous communiquons activement sur la façon d'utiliser nos produits de manière sûre et correcte et sur les risques éventuels associés à leur utilisation en fournissant des instructions et des avertissements appropriés.

### 2.6 Nous communiquons de manière ouverte et constructive avec nos différentes parties prenantes.

#### Coopération avec les représentants du personnel

Nous respectons la liberté d'association et reconnaissons ainsi le droit de tous les employés de constituer des syndicats, d'y adhérer et de mener des négociations collectives. Un dialogue ouvert et constructif avec les représentants du personnel est important pour nous ; c'est pourquoi nous travaillons avec vous dans un esprit de respect et de confiance.

#### Relations avec les autorités locales et les partenaires locaux

Nous entretenons une relation ouverte et coopérative avec les autorités compétentes. Nous fournissons les informations requises à temps, et ces informations sont toujours véridiques et compréhensibles.

### Représentation et communication publique

Notre communication publique est toujours effectuée de manière responsable et avec le plus grand soin. Nous attachons de la valeur à une communication claire et ouverte et nous évitons ici aussi toute forme de discrimination.

### 3. Nos actions – nos décisions

Le respect du code de conduite relève de notre responsabilité personnelle. Toute infraction à nos principes peut entraîner non seulement un préjudice financier mais aussi une perte d'image et donc une perte de confiance auprès de nos collaborateurs, de nos clients et des autres parties prenantes. Par conséquent, si vous vous trouvez dans une situation difficile, vous pouvez déterminer si votre action ou votre décision sont conformes aux principes de l'entreprise en vous posant les questions suivantes :

1. **Mon action ou ma décision sont-elles légales ?**
2. **Mon action ou ma décision sont-elles conformes aux valeurs et aux normes de ce code et aux éventuelles autres lignes directrices existantes de l'entreprise ?**
3. **Mon action est-elle exempte d'intérêts personnels ?**
4. **Mon action ou ma décision résisteraient-elles à un examen public ? Elles n'auront pas pour conséquence une couverture médiatique négative ?**

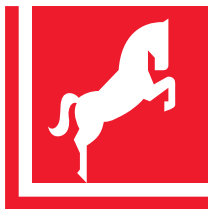
Si vous répondez « oui » à toutes les questions, vous avez probablement pris la bonne décision. En cas de doute, adressez-vous aux interlocuteurs compétents (voir le point « Assistance en cas de doute et traitement des infractions »).

### 4. Assistance en cas de doute et traitement des infractions

Le respect du code de conduite relève de la responsabilité de chacun et vaut pour l'ensemble du groupe Westfalen. Les infractions au code de conduite peuvent avoir des conséquences en droit du travail. Nos formations annuelles vous aident à adopter le bon comportement. Si vous avez encore des questions ou des doutes quant à l'orientation ou à l'évaluation de vos actions personnelles, n'hésitez pas à vous adresser à votre encadrement, au conseil d'administration ou à la direction, au service juridique et compliance ou au comité d'entreprise. Nous sommes conscients que des erreurs peuvent se produi-

re. C'est pourquoi nous vous encourageons à signaler toute infraction, qu'elle soit de votre fait ou qu'elle soit imputable à quelqu'un d'autre, car seules les erreurs nous permettent d'apprendre. Pour ce faire, notre système d'alerte est à votre disposition. Votre signalement sera traité de manière confidentielle et, si vous le souhaitez, de manière anonyme. Les collaborateurs qui rapportent et signalent les erreurs et les fautes ne seront pas désavantagés. De la même manière, nous traiterons équitablement les collaborateurs accusés de faute.





**Westfalen AG**  
Industrieweg 43  
48155 Münster  
Allemagne

Tél. +49 2.51.69.50  
[info@westfalen.com](mailto:info@westfalen.com)

[westfalen.com](http://westfalen.com)